

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-705989

150089

Optique  Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1360

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MOSBAH DALILA

Date de naissance :

23/08/1952

Adresse :

845, Rue Abdellah Dar Bouazza

Lot NOUTAWAKIL

Tél. : 0630474487 Total des frais engagés : 38590 + 15902 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ANSAR Abdellkerim  
Médecine Générale  
Lot 28 Littoral II Dar Bouazza  
Tél. 05 22 29 08 62

Date de consultation :

27/12/2022

Nom et prénom du malade :

MOSBAH DALILA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Prin chite supérieure

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



20 FEV 2023

## RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/12/2022			170	INP : 1234567890 Dr. ANSAR ABBAS Médecin Général ot. 281100111 Bar Bouazz Tél : 05 21 29 08 62

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Ansar Abdelkerim

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Cheikh

MEDECINE GENERALE

Expert au près les Tribunaux  
R.D.C Lot. Littoral II - Dar Bouazza  
Tél. / Fax : 0522 29 08 62

PHARMACIE DES JARDINS  
DE L'OCEAN DAY Sari Av  
Route d'Azemmour Km 15  
Dar Bouazza Casablanca  
Tél : 05 22 29 08 29  
RC : 399369 - T.P. : 32960411

الدكتورAnsar عبد الكريم  
الطبيب الرئيسي لزاوية الشيخ ساقا  
الطب العام

خبير محلق لدى المحاكم  
رقم 28، الساحل || دار بوعزة  
الهاتف والفاكس: 0522 29 08 62

Dar Bouazza, le : 27 - 12 - 2022

دار بوعزة في:

MOSBATH DALILA

72.00

o Unigil 200 mg - 3



48.70

o Solupred 20 mg - 30  
300 mg - 30 mg

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1,  
Ain seba Casablanca  
Solupred 20 mg 20 cp  
P.P.V : 48,70  
6 118000 060536

49.50

o Ruxol 200 mg  
100 mg - 30 mg

BLUO : 12/2025  
49,00DH

63.20

o Zytbec  
100 mg - 15 mg

63,20

14.00

o Diphine 40 mg  
100 mg - 20 mg

PPV:14DH00  
PER:10/25  
LOT:L3548

139.00

o Cimiflex  
100 mg - 20 mg

385,90

DR. ANSAR  
Médecine Gén  
10.28 Littoral II Dar Bo  
Tél : 0522 29 08 62